

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND LAC

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Ex-Communauté d'Agglomération du Lac du
Bourget**

Procédure de Révision Allégée n°1

Communes d'Aix-les-Bains, de Drumettaz-Clarafond et de Pugny-Chatenod

Dossier d'arrêt

Mai 2022

Contenu du dossier

1- Délibérations

Délibération prescrivant la révision allégée n°1 du PLUi

Délibération d'arrêt de la révision allégée n°1 et bilan de la concertation

2- Pièces du PLUi modifiées

Pièce n°1 du PLUi

Additif au rapport de présentation

Pièce n°3 du PLUi

Pièce 3 Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) – page 204 et 205

Pièces n°4 du PLUi

Pièce n°4.2.4f Règlement, document graphique - pavage focus

Pièce n°4.2.4g Règlement, document graphique - pavage focus

Pièce n°4.2.4k Règlement, document graphique - pavage focus

Avertissement :

- Les pièces 4.2.3 A, 4.2.3 D et 4.2.3 L seront modifiées et figureront dans le dossier d'approbation
- Les pièces du PLUi non modifiées par la révision allégée n°1 du PLUi restent en vigueur.

3- Evaluation environnementale et décision de la MRAE après examen au cas par cas